

Autos, radios et caméras prohibés pour les Japonais

Ottawa, 27 (C.P.) — Selon un amendement aux lois de la défense du Canada, les Japonais résidant dans la région protégée de la Colombie canadienne n'auront pas le droit de rester en possession "de véhicules-moteurs, de caméras, de postes de transmission radiophonique ou d'appareils récepteurs, d'armes à feu, de munitions et d'explosifs".

